

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019 - 18 h 30

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danièle GATIGNOL, Laurence VIGNAL, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO

Absents : Marc MOINIER et Julien VERA

Secrétaire de séance : Danièle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 30

Lecture des comptes rendus du 28 mars 2019

Ordre du jour :

➤ **Bail commercial de l'immeuble de l'ancien Café de la Poste** : à 10 voix pour et 1 abstention le conseil municipal décide de fixer le loyer du local commercial à 350 € par mois et la location de la licence à 100 € par mois. 2 conseillères seraient pour un montant de 400 €.

➤ **Vente terrain WALTER** : Le terrain, d'une superficie de 1 427 m², donné par Mme WALTER a été proposé à monsieur Paul ROUSEAU à 4 € le m² plus les frais de transaction. Il est d'accord pour cette acquisition qui servira à financer des jeux pour les enfants. Accepté à l'unanimité

➤ **Délibération modificative dotation aux amortissements** : Accepté à l'unanimité

➤ **Proposition GED (gestion électronique des documents)** : la société B Contact développement a établi un devis pour l'archivage numérique des documents administratifs. Le prix de la location du logiciel est de 250 € HT mensuel, 120 € HT si on se mutualise avec une autre commune, et moins s'il y a davantage de collectivités. Il conviendra de contacter d'autres communes afin de voir si elles peuvent être intéressées, l'idéal étant d'obtenir un tarif compris entre 90 et 100 € mensuel.

➤ **Motion réforme BLANQUER** : demande du conseil municipal de retirer l'article 6 quater du projet de la loi école de la confiance afin de laisser le temps du bilan aux expérimentations en cours et de prendre le temps de consulter l'ensemble des acteurs concernés. 12 voix pour - 1 abstention

Questions diverses :

➤ **Requête Brigitte BRIENNE / Ralf MAURER contre la commune de Puyméras** : monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'en date du 1^{er} avril 2019, madame Brigitte BRIENNE et monsieur Ralf MAURER ont déposé auprès du tribunal administratif de Nîmes une requête contre la commune demandant le retrait de la délibération du 9 octobre 2018 approuvant l'élaboration du plan local d'urbanisme. La commune a pris attache auprès de Maître GUIN pour défendre ses intérêts.

Il précise que cette requête n'est pas suspensive. Le plan local d'urbanisme reste donc en vigueur jusqu'à son jugement par le tribunal.

➤ **Elaboration des tours de garde pour les élections européennes du 26 mai 2019**

Départ de Roselyne ARLAUD à 19 h 18

➤ **Changement des horaires d'ouverture de la mairie** : pour une meilleure prise en charge des dossiers d'urbanisme qui sont de plus en plus complexes, et pour une organisation optimale, ceux-ci seront réceptionnés en mairie le jeudi matin de 9h00 à 12h00 (permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux...).

➤ **Devis mise en sécurité du trottoir devant l'immeuble du Café de la Poste** : monsieur le maire informe le conseil municipal de la commande passée pour l'achat et la mise en place de 6 potelets boule devant l'immeuble de l'ancien café de la poste pour un montant de 1 072.80 € TTC.

➤ **Lecture du courrier d'excuses de Monsieur le Préfet à l'inauguration du Café de la Poste.**

➤ **Le fil d'alimentation de l'éclairage public en devanture du Café de la Poste a été sectionné mais personne ne semble en être l'auteur...**

➤ **Réception des travaux de l'immeuble Café de la Poste** vendredi 12 avril 2019.

➤ **Information par madame Danièle GATIGNOL des problèmes rencontrés par la communauté des communes pour le transfert des déchets suite à la fin du contrat actuel.**

➤ **SMOP** : si la gestion des digues leur revient, il faudra recruter des ingénieurs et des techniciens ce qui va entraîner une hausse des cotisations.

➤ **Marche Festive du 7 avril 2019** : monsieur le Maire remercie tous les bénévoles ayant permis le succès de la marche festive qui a encore rassemblée cette année un nombre important de marcheurs (environ 550). Lecture d'un courrier de félicitation reçu par la mairie.

➤ **Chemin derrière l'école à réhabiliter** : il est prévu au programme de voirie 2019

➤ Monsieur le Maire de Bouilhonnac est venu visiter la commune suite au don qui lui a été apporté après les inondations.

Séance levée à 19 h 36